

## Commune de Veyrier

### CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 8 octobre 2024 à 19h30**

Salle du Conseil municipal

Sont présents : Mme A. BATARDON-CHAVAZ, Présidente

Mmes M. BESSAT-MACCHI, G. BISSON, M. CHERBULIEZ,  
M.-L. DESARDOUIN, M. GAUTROT, C.-F. MATTHEY et F. MAYE,  
Conseillères municipales

MM. F. BARRO, J.-M. BALDIN, A. BERNEY, C. BUCHWALDER,  
O. DUC, J.-L. GÄMPERLE, C. HUTZLI, J. JOUSSON,  
S. KAPANCI, Y. MESOT, Y. MONNAT, M. MÜLLER, A. PAUTEX,  
F. SCHOCH et C. ZUFFEREY, Conseillers municipaux

Sont excusés : Mme M. BARRAS, Conseillère municipale  
M. S. LUISIER, Conseiller municipal

Y assistent : M. J.-M. MARTIN, Maire et Président  
M. C. ROBERT, Vice-président  
Mme A. TAGLIABUE, Membre  
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale  
Mme S. CHAPOU, Procès-verbaliste

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Propositions du Conseil administratif.
  - a) Projet de budget et plan des investissements 2025 (prop. n°24.14)
  - b) Contribution au Fonds intercommunal pour le développement urbain – FIDU 2025 (prop. n°24.15)
  - c) Amortissements complémentaires 2024 (prop. n°24.16)
5. Propositions des Conseillers municipaux.
  - a) Municipalisation des espaces de vie et d'éducation préscolaires – projet de motion.
  - b) Pour une gestion complète des plastiques dans la commune de Veyrier – projet de motion.
  - c) Pour un maintien de la qualité de vie dans la commune de Veyrier par une meilleure application du Règlement sur les espaces publics – projet de motion.
6. Questions et divers.

**La présidente** ouvre la séance.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024.**

*Le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024 est approuvé par 18 oui et 3 abstentions.*

### **2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

**La présidente** indique que, le 1<sup>er</sup> octobre dernier, l'association du chemin du Hameau a écrit au sujet du projet de construction de la société Swissroc sur la parcelle 4267. Cette association, regroupant les copropriétaires du chemin, est déterminée à prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir une nouvelle dimension du projet.

### **3. Communications du Conseil administratif.**

En réponse à la question de Mme DESARDOUIN concernant les nuisances liées à l'utilisation des terrains de tennis communaux la nuit, **M. MARTIN** informe qu'une fermeture automatique est à l'étude, mais que l'absence d'électricité à cet endroit la rend complexe. Le Conseil administratif reviendra avec une solution.

Concernant la clause d'urgence sur la délibération pour le cautionnement de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées - Les Rasses votée par la Conseil municipal le 10 septembre 2024, il informe que le Département des institutions et du numérique (DIN) ne peut entrer en matière sur la clause d'urgence, car, selon son analyse, les conditions exceptionnelles ne sont pas remplies. Néanmoins, le Conseil de fondation a dans l'intervalle trouvé une solution.

**M. ROBERT** informe les Conseillers municipaux qu'ils ont reçu l'édition imprimée du plan directeur communal approuvé il y a un an.

Concernant la problématique des ronces poussant dans les haies et éraflant les passants sur les trottoirs soulevée par Mme MATHEY, il indique être allé voir certaines haies concernées par cette problématique avec le service de la police municipale et celui des routes et espaces verts. Certaines, abritant des ronces, débordent à cause des buissons qu'elles contiennent, poussent de travers et empêchent le passage de la déneigeuse. À cela s'ajoute la problématique des personnes à mobilité réduite et des poussettes. Ainsi, décision a été prise que lorsque de telles haies entreront en conflit avec ces éléments, la police le signalera aux propriétaires et une taille sera demandée.

Concernant la problématique des mégots dans le parc de la Mouille soulevée par Mme MAYE, le Service des routes et espaces a ajouté des cendriers à côté de la poubelle et près d'un banc, ainsi que des stickers « interdit de fumer » sur deux autres bancs qui se trouvent à moins de 9 mètres des jeux pour enfants. En effet, selon la loi cantonale, il est interdit de fumer à moins de 9 mètres des activités pour enfants.

Finalement, pour faire suite à la demande de certains Conseillers municipaux et de communiens, une séance d'information publique sur l'énergie et sur les indices de dépenses de chaleur aura lieu le 5 décembre 2024 à 19h30, à la salle Grand Salève.

**Mme TAGLIABUE** rappelle les prochaines manifestations qui auront lieu d'ici fin novembre prochain et dont le détail peut être trouvé sur le site Internet communal. De plus, le Conseil administratif a octroyé deux aides d'urgence de CHF 1'000 chacune à la Croix-Rouge suisse, en faveur des personnes touchées par le typhon Yagi, au Laos et au Bangladesh, et à Save the Children, en faveur des enfants à Gaza et en Cisjordanie.

*Mme Cherbuliez participe à la séance dès 19h40.*

#### **4. Propositions du Conseil administratif.**

##### **a) Projet de budget et plan des investissements 2025 (prop. n°24.14)**

**M. MARTIN** rappelle que la séance d'octobre est réservée à la présentation du budget de l'année à venir. Ce soir, le projet est soumis aux Conseillers municipaux avec l'espoir d'une entrée en matière et d'un renvoi en commissions, pour que les différents éléments proposés soient analysés et commentés. Il expose le contexte général du budget 2025, dont les éléments sont détaillés dans l'exposé des motifs et accompagnés des annexes habituelles. Le Conseil administratif a pris en considération l'acceptation de la votation cantonale du 24 novembre sur la « Loi 13402 » pour le « renforcement du pouvoir d'achat » qui modifie la loi sur l'imposition des personnes physiques. Cette loi entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025 si elle est acceptée en référendum obligatoire et influencera les rentrées fiscales, car elle réduira les revenus communaux. Comme annoncé l'an passé, le Conseil administratif tient compte de la dérogation RFFA permettant à la commune de présenter un budget déficitaire. Puisqu'elle prendra fin en 2028, il souhaite réduire progressivement cet excédent de charges autorisé de CHF 614'000. Au lieu de la majoration des estimations fiscales 2025, le Conseil administratif a décidé d'introduire une ligne spécifique au budget, pour le « rattrapage des impôts antérieurs ». Veyrier n'est pas la seule commune à fonctionner ainsi et le Conseil administratif y voit une analyse comparative plus efficiente, lors de la revue des comptes de l'année budgétée, puisque ces données sont uniquement accessibles pour les comptes annuels. Dès le 1<sup>er</sup> juin 2025, le Conseil municipal passera de 25 à 27 membres et il sera possible d'avoir des Conseillers municipaux suppléants. Pour ces derniers, le Conseil administratif propose d'instaurer une allocation forfaitaire annuelle et des « jetons de présence » en cas de remplacement d'un titulaire lors d'une séance du Conseil municipal ou d'une commission communale ainsi qu'une participation aux sorties du Conseil municipal. Ensuite, le taux du centime additionnel communal a été maintenu à 37, étant donné que la baisse d'un centime budgétée pour 2024 n'a pas encore pu être évaluée avec les comptes 2024. Dès le budget 2025, le Conseil administratif a décidé de comptabiliser les dépenses comprises entre CHF 50'000 et CHF 100'000 en budget de fonctionnement. Cela ne concerne que quelques dépenses indiquées au budget en charges de fonctionnement et le Conseil administratif s'engage à tenir le Conseil municipal informé, dès ces dépenses engagées. Les charges de personnel sont budgétées avec un indice genevois des prix à la consommation de 1,5%. Quelques postes dans l'administration communale sont soumis à la validation de ce Conseil, notamment en lien avec l'arrivée des premiers habitants du quartier des Grands Esserts en juin 2025. Comme chaque année, les Conseil administratif *in corpore* ainsi que la secrétaire générale seront présents lors de la séance de la commission des finances, sécurité et administration pour convaincre que ces postes sont d'une grande

nécessité pour assurer les tâches indispensables confiées à notre administration. De plus, plusieurs projets urbanistiques sont en cours ou annoncés pour les prochaines années et le Conseil administratif devra anticiper leurs effets sur les charges et les revenus futurs et effectuer l'exercice compliqué de prioriser les projets. Le projet de budget laisse donc apparaître un excédent de charges de CHF 310'000 et l'impact de la baisse de la fiscalité communale prévue en 2024, le centime passant de 38 à 37, ne sera perçue sur l'indice de capacité financière et sur la fixation de la part privilégiée qu'en 2026. Néanmoins, l'analyse des années 2021, 2022 et 2023 pour calculer l'indice de capacité financière démontre que les rentrées fiscales estimées en 2025, pour les personnes physiques, sont en hausse, par rapport à 2024. Les estimations des revenus fiscaux provenant des personnes morales sont en baisse, mais, pour 2025, Veyrier s'est vu attribuer un montant en augmentation, grâce à la péréquation intercommunale des personnes morales et cela augmentera le total des revenus fiscaux. Ce budget est aussi celui des investissements et a son importance dans l'environnement actuel. Entre 2025 et 2028, la commune devra investir plus de CHF 150 millions, nets des contributions qui seront reçues des différents fonds intercommunaux. Les investissements impliquent des emprunts sur le marché des capitaux. Bien que le Conseil administratif ait déjà intégré un montant substantiel d'emprunt à contracter dans le budget 2024 et bien qu'il ne se soit presque pas matérialisé, le décalage de ces investissements provoquera, en 2025, un montant d'emprunt estimé à plus de CHF 60 millions, donc des charges d'intérêts comptabilisées dans le budget de fonctionnement et qui seront en hausse dans les prochains budgets. En conclusion, le Conseil administratif soumet un projet de budget réfléchi, tenant compte de facteurs indispensables et prenant en considération le développement et les conséquences financières qui se matérialisent aux Grands Esserts mais également dans la zone 5, dite zone villa. Une part importante des charges budgétées est destinée à soutenir les associations communales et les familles veyrites qui se retrouveraient dans une situation financière compliquée. Le Conseil administratif se réjouit de pouvoir en débattre lors des futures commissions.

**M. MONNAT** indique qu'il y a une constante dans les budgets présentés depuis le début de cette législature, soit la qualité des documents fournis, la précision avec laquelle ils sont établis, la transparence qui y est apportée et la qualité de l'exposé des motifs. Chaque version annuelle est un peu meilleure que la précédente. Le groupe PLR remercie donc l'administration et le Conseil administratif. Sans énoncer les chiffres de ce budget et de ce plan d'investissement, ils soulignent quelques points importants. Le scénario privilégié par le Conseil administratif leur plaît particulièrement. C'est un optimisme affirmé pour la votation du 24 novembre sur la diminution de la fiscalité cantonale. Cette dernière permettra de redistribuer un peu des surplus de ces dernières années aux contribuables de notre République et de redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne. Ces objectifs sont certainement partagés par tous et ils s'en réjouissent. Malgré la baisse des rentrées fiscales de CHF 1,775 million, le budget présenté est presque à l'équilibre et ne coupe pas dans les prestations en faveur des communiens et des associations et cela les réjouit également. Cependant, la prudence du Conseil administratif dans l'estimation des rentrées fiscales se révèle, d'année en année, trop conservatrice aux vues des chiffres réels. La nouveauté de cet exercice réside dans le fait que les rattrapages figurent sur une ligne séparée et ne sont plus noyés dans le chiffre global. Ce souci de transparence est bienvenu et salué par le groupe PLR, qui, toutefois, note que le Conseil administratif a choisi le montant de rattrapage le plus faible de ces trois

dernières années pour le budget 2025, ce qui peut être questionné. Or, Prudence n'est-elle pas la mère de toutes les vertus ? Ils se réjouissent de parler de ce budget, de ce plan d'investissement, de questionner certaines créations de postes, leur temporalité et de mieux comprendre des choix effectués par le Conseil administratif, lors des différentes commissions. Même si l'optimisme est de mise dans cet hémicycle, il faut prévoir un plan B, en cas de refus le 24 novembre prochain et le président de la commission des finances, sécurité et administration a émis l'idée de repousser le vote final du budget 2025 à la session de décembre, afin de l'adapter, si nécessaire, à une nouvelle réalité. Ils proposent d'effectuer le travail de préparation comme prévu et de décider de la meilleure façon de traiter le vote définitif du budget 2025 avec le Conseil administratif, lors de la commission des finances, sécurité et administration. Le plan d'investissement, lui, démontre l'ambition de notre commune de faire face aux défis futurs avec, sur les cinq prochaines années, des investissements de CHF 250 millions, dont CHF 200 millions seront à la charge de la commune et dont un peu plus de la moitié sera destiné aux Grands Esserts. Ces investissements sont nécessaires, mais leur nombre nécessitera un suivi particulier du Conseil administratif, de l'administration, ainsi qu'une priorisation des chantiers. La commune a la chance d'avoir une équipe compétente pour suivre les nombreux projets lancés et nous leur faisons entière confiance. Ils proposent donc l'entrée en matière et le renvoi dans les différentes commissions.

**M. SCHOCH** indique que le groupe Veyrier-Ensemble remercie et félicite chaleureusement le Conseil administratif, l'administration communale et, en particulier, M. GAY, pour l'excellente qualité du travail effectué dans l'établissement du budget 2025. Comme à l'accoutumée, depuis quelques années maintenant, la présentation dans le cadre de la dernière séance de la commission des finances, sécurité et administration des éléments saillants à considérer dans l'élaboration du budget fut des plus claires et aidera largement dans la lecture dudit budget. Il n'est pas le lieu ici de décrypter cette proposition de budget puisque des débats plus approfondis pourront avoir lieu dans les différentes commissions. Ils entrent donc en matière et renvoient ce projet de budget et plan d'investissements 2025 dans l'ensemble des commissions.

**M. ZUFFEREY** informe que les Verts libéraux apprécient la constance et la ligne de conduite du Conseil administratif dans les chiffres présentés pour le budget 2025. Ce dernier est similaire au précédent, sans grandes variations, ni surprises. Ils attendent des explications sur des points tels que la nouvelle convention avec Harmony et l'augmentation des frais fixes du personnel de la commune. En effet, la commune devra présenter, en 2027, un budget équilibré et il est toujours plus facile d'augmenter les charges que de les couper. Le budget étant globalement cohérent et satisfaisant, ils entrent en matière et demandent le renvoi aux diverses commissions.

**Mme DESARDOUIN** remercie le Conseil administratif pour la présentation de ce projet de budget et celles et ceux qui y ont contribué. Cette présentation est claire et facilitera le travail qui attend les Conseillers municipaux dans les diverses commissions. Le budget des charges de fonctionnement de la commune, l'anticipation à la réalisation des projets urbanistiques et les prestations sociales pour les familles veyrites qui se trouvent en difficultés financières sont les trois facteurs cruciaux établis par le Conseil administratif. Elle demande donc l'entrée en matière et le renvoi dans les diverses commissions.

**M. MÜLLER** déclare que, grâce aux excellents documents fournis par l'administration communale, le groupe Le Centre a commencé à étudier ce projet de budget et souligne les efforts du Conseil administratif pour réduire le déficit maximum de CHF 614'000, autorisé par la troisième réforme de l'imposition des entreprises. Cette réduction à zéro doit être effectuée, lors du budget 2028, au plus tard. La commune a pu passer d'un déficit de CHF 500'000, lors du budget 2024, à un déficit de CHF 300'000. Ils notent que le projet de budget 2025 a intégré une acceptation de la votation du 24 novembre 2024 et donc une diminution des recettes des personnes physiques. Si elle venait à être rejetée, la commune aurait un excédent de recettes de CHF 1,7 million et la question de l'utilisation de cet excédent reste ouverte. Ils sont donc favorables à voter ce budget lors de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2024, proposent l'entrée en matière et le renvoi dans toutes les commissions.

**M. MESOT** remercie le Conseil administratif, M. GAY ainsi que l'administration pour le travail effectué. Il est très précieux d'avoir des personnes qui puissent expliquer clairement les enjeux financiers et c'est le cas dans cette commune. Le groupe Socialistes-Vert.e.s entrent en matière et demandent le renvoi du budget aux différentes commissions. Néanmoins, ils sont favorables à un vote du budget en novembre. Tous espèrent que la classe moyenne pourra enfin être soulagée et que tous les Veyrites, et non pas seulement une partie de la population qui n'en a pas forcément besoin, puissent bénéficier des ressources communales. Si la votation venait à être refusée, la commune recevrait des fonds supplémentaires et il conviendrait de réfléchir à baisser la dette, aux vues des investissements que la commune devra faire dans les prochaines années, pour permettre aux générations futures et aux jeunes qui siégeront au Conseil municipal d'avoir les mains libres et de mener une politique intéressante.

**M. BARRO** propose, dans le cadre des discussions sur le budget 2025, des éléments de réflexion et des pistes en vue de l'arrivée des nouveaux habitants aux Grands Esserts. En créant l'Association des habitants des Grands Esserts (ADHAGE), ils ont, avec M. JOUSSON, évoqué la nécessité que la commune soit physiquement présente, lors de l'arrivée des nouveaux habitants de ce quartier. C'est pourquoi certains d'entre eux ont convenu d'intervenir pour la réussite de ce quartier, en considérant les points suivants : la mise en œuvre difficile de l'ensemble du quartier des Grands Esserts et, en particulier, l'adoption successive des PLQ, la durée excessive du processus de délivrance et des autorisations de construire, en particulier le côté pointilleux et les exigences des services de l'État, l'initiative communale sur les Grands Esserts, le référendum contre le PLQ des Cirses, la sensibilité permanente des opposants au quartier, prêchant pour une arrivée progressive des habitants permettant leur intégration dans le contexte d'un chantier qui durera 10 ans, avec les bruits, la poussière et les nuisances, comme l'ont démontré les grands quartiers d'habitation aux Vergers à Meyrin, à l'Adret - Pont Rouge à Lancy et à Belle Terre à Thônex, ainsi que la préoccupation des autorités municipales et administratives quant à la volonté de pouvoir équiper le quartier d'infrastructures collectives de qualité. Avec M. JOUSSON, ils ont rencontré le comité de l'association Adret Voies Vives et Mme Odile MAGNENAT, coordinatrice de quartier, pour comprendre le fonctionnement d'une telle proposition et il espère que le Conseil municipal soutiendra les propositions suivantes et leur matérialisation lors du vote du budget : la prise de contact avec la CPEG, premier propriétaire livrant des bâtiments avec arcades dans le secteur, afin de disposer d'un espace de 80 à 100 m<sup>2</sup> dédié à la cohésion sociale du quartier, la

création de synergies utiles avec le Département de la cohésion sociale de M. Thierry APOTHELOZ, le cofinancement, avec l'État, du poste de coordinateur de quartier à temps partiel, prévu au budget 2025, à l'instar de Lancy, la nécessité de se documenter auprès de la ville de Lancy au sujet des expériences faites et des participations qui pourraient être sollicitées auprès des grands propriétaires fonciers de ce périmètre. Il importe que l'intégration des nouveaux habitants soit aidée par des espaces communautaires facilement accessibles, notamment grâce à cette opération de proximité. Le succès rencontré aux Vergers, à Meyrin et à Adret - Pont Rouge à Lancy, plaide pour la réalisation d'un local de réunion et pour un poste de coordinateur de quartier. D'autre part, compte-tenu des presque 10 ans de chantier, associé aux nuisances sonores, de poussières et visuelles par la réalisation des Grands Esserts, la mise à disposition d'un local de réunion et d'animation adéquat permettra de poursuivre la communication à la population et atténuer, autant que faire se peut, les inconvénients que vont subir les futurs habitants des Grands Esserts par le choix fait en votation populaire et confirmé lors des négociations avec l'État de Genève. Cette proposition est un investissement pour la réussite sociale de Veyrier. Il espère que le Conseil municipal soutiendra cette démarche lors du vote du budget et que le Conseil administratif la mettra en œuvre.

**M. MARTIN** répond que le Conseil administratif est en contact constant avec la CPEG et que l'obtention d'un local fait partie des demandes qui ont déjà été discutées.

**M. JOUSSON** indique qu'en sa qualité de président de la commission des Grands Esserts, il souhaite ajouter quelques mots aux propos de M. BARRO, concernant le nouveau poste de coordinateur social. Il a eu la chance de participer avec Mme TAGLIABUE, notre Conseillère administrative préférée, au séminaire « Quartier en Transition » organisé par l'État de Genève en vue du développement des Grands Esserts. A cette occasion, diverses thématiques ont été abordées, telles que les îlots de chaleur, la récupération de l'eau, la mobilité, la couleur et l'environnement social au sens le plus large etc. Le rôle de coordinateur social, présenté dans le cadre du nouveau quartier de l'Adret-Pont Rouge a été essentiel dans l'accueil et l'accompagnement des nouveaux habitants qui sont arrivés par étape, comme cela sera le cas aux Grands Esserts. Il s'agit d'une réelle plus-value pour la sociabilisation et le bien-vivre ensemble, car le coordinateur a pu mettre en place diverses réunions et manifestations et a apporté toutes les réponses nécessaires grâce à des permanences hebdomadaires. Il recommande donc aux commissaires des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale et à ceux des finances, sécurité et administration de valider cette proposition du Conseil administratif issue, comme vous avez pu le lire, d'une demande de la commission des Grands Esserts.

**Mme GAUTROT** estime que l'intervention de M. BARRO est intéressante, mais se demande s'il intervient au nom de son parti ou au nom de l'ADHAGE. S'il intervient au nom de cette dernière, il conviendrait de suivre la procédure selon laquelle l'association doit écrire au Conseil administratif, pour l'informer de son souhait de contribuer à une proposition. À l'écoute de l'intervention de M. BARRO, il y a une confusion, puisque les éléments soulevés sont déjà en cours de discussion avec la CPEG. De plus, le poste de coordinateur social a déjà été discuté, lors de la commission des Grands Esserts. Elle demande donc un éclaircissement.

**M. BARRO** répond que l'ADHAGE a été créée parce qu'il n'y a pas encore d'habitants et dans le but de la remettre aux habitants qui arriveront prochainement. Il s'exprime, ce soir, en tant que Conseiller municipal. C'est sa fonction ici, et faire une proposition ou soutenir la proposition du Conseil administratif d'avoir un local dédié s'inscrit dans le cadre des différentes prérogatives des Conseillers municipaux. De plus, le local dédié n'est pas pour l'association, mais pour le coordinateur de quartier et pour les réunions qui y seront organisées. Il n'y a pas de volonté de prendre le pouvoir sur qui que ce soit. Le coordinateur sera employé par la commune et le local sera loué par la commune. Si cette dernière entend le mettre à disposition d'associations, c'est son choix comme elle le fait déjà avec des associations sportives et culturelles. Il n'y a pas lieu d'imaginer un soupçon de confusion, car le travail des Conseillers municipaux a pour but d'améliorer la situation voulue par la population suite au référendum qui générera plus de nuisances que si ce programme avait été fait en une fois. Il s'agit de faire en sorte que les futurs habitants se trouvent dans un contexte social et d'intégration qui soit le plus favorable. Il n'y a aucune autre ambition que celles exposées.

**M. MARTIN** rappelle que les postes ne seront abordés qu'en commission des finances, sécurité et administration.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité — 22 oui.*

*Le renvoi dans toutes les commissions est accepté à l'unanimité — 22 oui.*

#### **b) Contribution au Fonds intercommunal pour le développement urbain – FIDU 2025 (prop. n°24.15)**

**La présidente** demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière et au vote immédiat, sans passer par les prises de paroles des différents groupes.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité — 22 oui.*

**La présidente** donne lecture du projet de délibération.

*Le projet de délibération est accepté à l'unanimité — 22 oui.*

**M. MARTIN** remercie les Conseillers municipaux pour leur vote et rappelle que la commune est contributrice de ce fond depuis plusieurs années, mais, que dans le cadre du projet des Grands Esserts, Veyrier en deviendra bénéficiaire, lorsque l'école des Grands Esserts sera terminée, les appartements loués ou vendus et que la commune deviendra propriétaire des espaces publics.

#### **c) Amortissements complémentaires 2024 (prop. n°24.16)**

**M. MARTIN** informe que le Conseil administratif a choisi d'amortir les investissements les plus anciens et ceux liés aux collecteurs, qui comptent de nombreuses lignes dans les comptes communaux et dont les amortissements s'étendent sur une longue période. L'amélioration de la visibilité des annexes et la simplification du suivi



administratif ont motivé ce choix. En tenant compte des éléments de suivis budgétaires connus en mi-septembre, le montant total de CHF 883'450.72, qui affectera les comptes 2024, n'alourdira pas les charges budgétées. La prise en compte de cet amortissement complémentaire allège le budget 2025 d'un montant de CHF 151'503.

**M. MÜLLER** indique que les Conseillers municipaux connaissent tous le système et la raison de ces amortissements complémentaires. Il n'y reviendra donc pas et indique que le groupe Le Centre propose l'entrée en matière et le vote immédiat.

**M. ZUFFEREY** indique que, suite à la justification claire et compréhensible apportée par le Conseil administratif, les Vert'libéraux sont favorables à ces amortissements complémentaires. Ils entrent en matière et demandent le vote immédiat.

**M. KAPANCI** informe que le groupe Veyrier-Ensemble a pris connaissance de la proposition du Conseil administratif d'effectuer CHF 883'450 d'amortissements complémentaires qui permettront d'économiser CHF 150'000 de charges en 2025. Ils entrent en matière et proposent le vote immédiat.

**M. DUC** indique que le groupe PLR entre en matière et propose le vote immédiat, mais espère que le Conseil administratif reviendra avec de nouveaux amortissements extraordinaires, d'ici à la séance de décembre.

Aux vues de l'intervention de M. MARTIN, **Mme DESARDOUIN** entre en matière et demande le vote immédiat.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité — 22 oui.*

*Le vote immédiat est accepté à l'unanimité — 22 oui.*

**La présidente** donne lecture du projet de délibération.

*La délibération est acceptée à l'unanimité — 22 oui.*

## **5. Propositions des Conseillers municipaux.**

### **a) Municipalisation des espaces de vie et d'éducation préscolaires – projet de motion.**

**Mme BESSAT-MACCHI** indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s dépose ce projet de motion, pour demander une meilleure prise en charge de nos enfants dans les crèches actuelles et en prévision de l'ouverture de la crèche des Grands Esserts. Ils sont convaincus que, si les crèches offrent un lieu de socialisation et de prévention aux enfants, aident les parents à concilier vie familiale et professionnelle et renforcent l'inclusion des femmes au travail, elles participent à la vie de la Cité et doivent être administrées par le domaine public. Il faut relever que l'investissement est économiquement intéressant et est socialement très intéressant pour la prévention et la socialisation. Veyrier est en retard : le taux d'offres s'élève à 35,8 % seulement, par rapport à l'objectif cantonal de 44%. En effet, notre commune a ouvert sa première crèche tardivement. Il est de notre responsabilité de gérer ces espaces de crèche comme nous nous sommes engagés à lutter contre le changement climatique et pour

la construction de logements. De plus, il nous a été rapporté que, lorsqu'un parent se rend à la mairie pour une demande concernant le fonctionnement de l'une des crèches, il ne trouve pas d'interlocuteur spécifique. Le fait de rassembler toutes les structures au sein d'un seul service et de lui attribuer un guichet unique permet d'harmoniser les pratiques et de simplifier les démarches pour les familles. Les études montrent que le passage en crèche a un impact positif sur la réussite scolaire. La détection des besoins spécifiques et la mise en place des solutions, dès le plus jeune âge, produisent de véritables miracles. Ces éléments démontrent que l'éducation préscolaire doit être considérée comme une mission de service public à part entière. Actuellement, les familles dont les enfants sont pris en charge par une crèche veyrite, gérée par le privé, payent, en moyenne, 10% de plus que dans les crèches municipales ou dans celle de la Cigogne, qui est gérée par une fondation. À elle seule, cette différence montre que le choix de la gestion privée se fait au détriment de la population. En effet, pourquoi un parent ayant son enfant à la Cigogne paye-t-il moins que les autres ? Municipaliser le domaine de la petite enfance, c'est reconnaître et valoriser, à sa juste valeur, le travail d'intérêt public effectué par le personnel de la petite enfance, puisqu'il dépendra des statuts de la commune de Veyrier. Les relevés démontrent que les salaires du personnel de la petite enfance sont, globalement, inférieurs de 10% dans le privé par rapport aux salaires municipalisés. Ces différences touchent, en grande majorité, des femmes, puisqu'elles représentent 90% de l'effectif. En initiant une revalorisation des salaires du domaine de la petite enfance, nous faisons un pas supplémentaire vers l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Certaines communes, comme Thônex, Carouge, Meyrin, Lancy et Vernier, l'ont compris, puisqu'elles ont municipalisé leurs structures depuis de nombreuses années. On ne le répétera jamais assez : en matière d'éducation, c'est l'inaction qui coûte chère. Investir dans la petite enfance a une rentabilité économique positive. Deux études sont particulièrement éclairantes à ce sujet. La conférence latine des délégués à l'égalité montre que le rendement économique des crèches est très élevé, puisque CHF 1 investi rapporte, en moyenne, CHF 3. L'augmentation du taux d'activité des femmes, permise par la création de nouvelles places de crèche, stimule l'économie, les recettes fiscales et réduit les dépenses de transfert. L'étude du BAK economics « Modèle économique global pour l'analyse relative à la politique de la petite enfance » démontre que l'extension des capacités d'éducation préscolaire génère une augmentation substantielle du PIB, à court, moyen et long terme. Elle montre également qu'une amélioration de la qualité de prise en charge, en particulier des enfants défavorisés, est particulièrement bénéfique. De plus, le site de l'Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE) et du service de la recherche en éducation (SRED) indique que, depuis 2020, les communes genevoises bénéficient de la participation financière des employeurs et du canton. Elle est allouée par la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) pour les places financées dans les structures d'accueil à prestations élargies (les crèches). Il est important de lancer cette réforme sans tarder, afin que, d'ici à la création de la crèche des Grands Esserts, la gestion des crèches soit entre les mains de la collectivité publique et que l'éducation préscolaire soit considérée comme un droit, à l'instar de l'école. Ces métiers — éducateurs, éducatrices et assistant-e socio-éducatif-ve — doivent être inclus dans les grilles salariales de la commune. La stabilité du personnel est plus assurée dans une structure municipale que dans le privé et est aussi un facteur important pour le bien-être des enfants. Actuellement, la commune met à disposition des locaux, mais n'a pas son mot à dire sur leur fonctionnement. La municipalisation permet d'avoir un regard pédagogique et financier sur les crèches. Afin que la commune puisse gérer le

domaine de la petite enfance, primordiale pour l'avenir de notre société, ils demandent d'entrer en matière et de proposer un renvoi pour étude en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale.

**Mme CHERBULIEZ** indique que le groupe PLR a étudié cette proposition de motion avec intérêt. En tant que présidente de la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale, elle a lu ce projet avec beaucoup d'intérêt et il rejoint une proposition qu'elle a elle-même émise lors de la commission du 29 août 2024. Il s'agissait de questionner les avantages et désavantages d'une municipalisation des crèches. La réflexion n'avait pas encore atteint le stade d'une municipalisation à tout prix, mais il s'agissait d'étudier la chose, et non pas seulement les aspects financiers. À cette occasion, elle avait indiqué connaître une personne qui avait pu expérimenter le pour et le contre d'une municipalisation. En effet, ce n'est pas toujours une réussite. La première invite de la motion correspond à ce qui avait été décidé en commission, mais il faut garder l'esprit ouvert et ne pas vouloir une municipalisation à tout prix. Néanmoins, elle remarque que très peu de chiffres étayaient les affirmations de l'exposé des motifs. De plus, des accusations fortes sont portées contre les crèches privées, à tort ou à raison. Si ces accusations sont véridiques, elles sont très graves et elle pense qu'il convient d'approfondir le sujet et de préciser les chiffres. Par exemple, les formulations suivantes de l'exposé des motifs lui paraissent trop vagues : « ce taux de rotation est aussi l'indice d'une moindre qualité des emplois » et « l'opacité règne quant aux conditions de travail et de recrutement ». Si elle était directrice d'une crèche privée, elle ne prendrait pas bien ces propos. Il sera intéressant dans discuter en commission. Même si le groupe PLR estime qu'une motion n'est pas utile, puisqu'il avait été décidé d'entamer la réflexion de ce projet en commission, il entre en matière et demande le renvoi en commission pour étude.

**M. HUTZLI** indique que le groupe Le Centre a pris connaissance de la motion et rejoint les positions qui sont proposées par le groupe Socialistes-Vert.e.s. Déjà à l'époque, ils avaient demandé des informations complémentaires, mais avaient été mis devant le fait accompli. Toutefois, cette motion devrait d'abord être renvoyée au Conseil administratif, pour qu'il puisse étudier différents paramètres, tels que les contrats et partenariats actuels et futurs, ainsi que les éventuels problèmes juridiques. Cela ne se fera pas en quelques jours et ils demandent des chiffres. Le Conseil administratif aura trois mois pour faire un retour et il sera alors possible de renvoyer ce projet en commission des finances, sécurité et administration ou des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale. Il ne faut pas oublier qu'en juin prochain, le Conseil municipal aura un autre visage et que la crèche des Grands Esserts ne sera en fonction qu'en 2029. Ainsi, il sera possible de faire un premier point ces prochains mois, mais le dernier mot reviendra à la prochaine législature. Ils proposent donc l'entrée en matière et le renvoi au Conseil administratif.

**M. JOUSSON** informe que le groupe Veyrier-Ensemble a pris connaissance de cette motion et a été surpris de la demande du groupe Socialistes-Vert.e.s qui reflète en grande partie ce qui a été débattu lors de la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale du 29 août dernier. En effet, sa présidente, Mme CHERBULIEZ, avait rapporté que certaines crèches municipales fonctionnaient bien, tandis que d'autres non. Elle avait donc proposé d'inviter des directeurs-trices de crèches municipalisées aux fonctionnements divers, pour qu'elles partagent leur expérience. Ainsi, la première invite, concernant l'accueil de responsables de crèches

municipalisées pour partager leurs évaluations, les a interpellés. Concernant la seconde invite, soit le chiffrage du processus de municipalisation, après son retour de commission et en cas de vote favorable du Conseil municipal, son résultat se devra d'être analysé en commission des finances, sécurité et administration afin d'en évaluer l'impact sur les budgets futurs. Quant à la 3<sup>ème</sup> invite, soit de réaliser cette analyse à temps afin d'être prêt pour la crèche des Grands Esserts. Dans le meilleur des cas, la crèche des Grands Esserts ne pourra être prête avant 2029, soit dans 5 ans, dès lors son caractère d'urgence est tout de même un peu relatif. Néanmoins, ils sont sensibles à la question des places de crèche, ainsi que de leur coût à supporter pour les familles, et pour cette raison, ils acceptent l'entrée en matière et le renvoi à la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale.

**Mme BESSAT-MACCHI**, en réponse à Mme CHERBULIEZ, indique être ravie que cette dernière se sente concernée par cette problématique. Diverses références se trouvent dans son intervention, d'autres sont disponibles sur internet et il existe des études très claires. Les chiffres avancés ne sortent donc pas de nulle part et peuvent être retrouvés. De plus, d'autres communes, qui ont travaillé dans ce sens, peuvent fournir des pistes. Ensuite, bien qu'il n'y ait pas d'urgence, elle ne souhaite pas que la situation s'apparente à ce qui était survenu lors de la législature précédente. En effet, il avait été demandé que les différences entre le public et le privé soit étudiées, mais l'ancien Conseil administratif avait affirmé qu'une étude avait déjà été menée, à tort. Le Conseil municipal s'était donc retrouvé avec ce qui lui avait été imposé. Cette demande de renvoi en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale puis en commission des finances, sécurité et administration, vise à faire ce travail en amont et la décision finale sera du ressort du Conseil administratif.

**Mme GAUTROT** indique que cette motion laisse les Vert'libéraux sceptiques, car la municipalisation des crèches mettra en péril toutes les autres formes de garde privée ou semi privée et représentera un coût plus important pour la commune. Cette municipalisation peut représenter un danger et réduire les places de crèche. Il est donc judicieux que la motion soit renvoyée à plusieurs commissions pour en approfondir l'étude.

**M. DUC** revient sur l'intervention de M. HUTZLI concernant le renvoi de la motion au Conseil administratif. L'invite propose de planifier et de chiffrer le processus de municipalisation des crèches, tandis qu'un renvoi au Conseil administratif implique que le Conseil municipal lui demande de mettre cela en place. Il est donc surpris de cette demande.

**M. HUTZLI** répond que sa proposition de renvoi au Conseil administratif a pour but d'éclaircir certains éléments liés aux contrats, aux partenariats et aux employés. Le groupe Le Centre pensait donc qu'il était plus judicieux que le Conseil administratif s'occupe de cela, propose une solution concrète aux Conseillers municipaux, qui pourront renvoyer le projet en commissions des finances, sécurité et administration et des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale, pour l'améliorer et en discuter.

**Mme TAGLIABUE** indique que la petite enfance est un point récurrent de la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale, qui travaille pour améliorer l'offre. Elle pense que cette commission est la plus adéquate

pour traiter de la municipalisation des crèches, comme cela était prévu, et pour continuer ce travail. Le Conseil administratif pourra apporter des éléments liés aux contrats établis avec les crèches privées, mais le travail est initié et la commission le continuera dans la sérénité.

Suite aux diverses interventions, **Mme DESARDOUIN** entre en matière et demande le renvoi en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale.

*L'entrée en matière est acceptée par 21 oui et 1 abstention.*

*Le renvoi en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale est accepté par 21 oui et 1 abstention.*

**b) Pour une gestion complète des plastiques dans la commune de Veyrier – projet de motion.**

**M. BERNEY** indique que ce Conseil municipal est invité à se prononcer sur la motion du groupe Veyrier-Ensemble sur la gestion des plastiques dans notre commune. En complément de l'exposé des motifs, ils aimeraient préciser les quelques points suivants : de quels déchets parle-t-on ? Il s'agit des bouteilles en plastiques qui ne sont pas en PET, des briques alimentaires, des films plastiques et des films thermoformés, comme les barquettes de biscuits. Ces déchets représentent environ 15% du poids de nos poubelles et sont brûlés aux Cheneviers. Pourquoi mettre en place un tri à la source maintenant ? Premièrement, parce que les techniques de recyclage du plastique ont beaucoup progressé. Selon une étude récente de l'EPFZ, 1kg de plastique génère environ 5kg d'équivalent CO<sub>2</sub> sur l'ensemble de son cycle de vie, et grâce au recyclage et à l'économie de matériaux neufs qui en découle, le facteur d'émissions peut être divisé par 3 ou 4. De plus, l'industrie du recyclage s'est organisée et propose des solutions de valorisation uniformisées à l'échelle Suisse. En Suisse romande, une usine de granulation est à l'étude et il est maintenant possible de produire des bouchons de bouteille et des pare-chocs de voitures, à partir de plastiques recyclés. Pourquoi agir au niveau communal et non pas cantonal ? Parce que les effets du tri, à l'échelle de notre commune, sont exactement les mêmes, avec ou sans solutions homogènes cantonales. Notre canton est très occupé par son projet de loi cantonale sur les déchets, qui est combattu au tribunal fédéral, et il est peu probable qu'une solution globale soit mise en place avant plusieurs mois ou années. Certes, la collecte des plastiques à la source n'est pas formellement obligatoire, mais cela n'a pas empêché plus de 30 communes, sur Genève, Vaud, Fribourg et en Suisse alémanique, de mettre en place un tel tri. Au lieu de regarder les plastiques veyrites partir en fumée dans un ciel genevois déjà si pollué en attendant que le canton rende cette collecte obligatoire, ils proposent d'agir maintenant. Ils souhaitent donc que les membres de ce Conseil trouvent, ensemble, la solution pratique la plus appropriée au traitement de ces déchets plastiques.

**M. BALDIN** indique que la planification de la gestion des déchets est une compétence cantonale et que le canton s'est engagé, pour 2025, à réduire de 25% ses déchets urbains incinérés. Cette réduction passe par un meilleur tri des déchets et par leur recyclage. Ainsi, le groupe Socialistes-Vert.e.s soutient cette motion qui vise à trier les déchets plastiques, mais ces derniers ne sont recyclables que trois fois et cela

nécessite des produits chimiques polluants, leur matière se fragilise et entraîne la libération de micro plastiques à chaque cycle. Il est donc inexact de parler d'économie circulaire, lorsqu'il est question de la valorisation des déchets plastiques, et cela relève même du greenwashing. Les plastiques sont et demeurent un problème pour l'environnement et il ne sera résolu qu'avec la réduction des emballages jetables, qui représentent 40% des déchets plastiques, et l'utilisation d'emballages réutilisables. De plus, la loi fédérale sur la protection de l'environnement apporte une base légale pour « lutter contre les produits à usage unique, afin de prévenir les atteintes à l'environnement qu'ils entraînent ». Ils attendent que le Conseil fédéral s'en saisisse, afin de solutionner le problème à sa source. En attendant, et afin de réduire la quantité de déchets incinérés, ils proposent, comme le fait la motion, d'agir en bout de chaîne en collectant les déchets plastiques ménagers et en créant une filière de recyclage locale. Néanmoins, il faut garder à l'esprit qu'une telle filière de recyclage risque de pérenniser la surconsommation de plastique. Pour terminer, l'ouverture du monopole de la collecte des déchets fait apparaître de nouveaux acteurs, tels que Recypac cité dans la motion, et que les communes devront trier leurs offres, pour sélectionner un partenaire fiable. Ils acceptent l'entrée en matière et demandent le renvoi au Conseil administratif.

**M. PAUTEX** indique que le groupe PLR a étudié cette motion avec attention. Le recyclage des plastiques est une excellente idée sur le papier, mais son application et son traitement au niveau cantonal en sont aux balbutiements. Les pouvoirs publics étudient les options qui permettront une viabilité économique et une plus-value écologique du recyclage des plastiques. De plus, il est difficile de séparer les différents matériaux qui composent un déchet et c'est pourquoi les plastiques, hormis les PET, sont incinérés. Il ne sert donc à rien de les récolter séparément pour les mélanger à nouveau aux autres déchets. D'autres déchets sont récoltés et envoyés à l'étranger pour traitement, ce qui, écologiquement, n'a pas de sens. Néanmoins, le sujet est à suivre de près, pour que la commune soit opérationnelle lorsque le canton aura trouvé une solution. Bien que cette motion soit précoce, elle mérite d'être discutée en commission. Ils entrent en matière et proposent le renvoi en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale.

**Mme MAYE** indique que le groupe Le Centre soutient ce projet de motion, car il est important pour l'environnement de disposer d'écopoint afin de recycler le plastique. Ils demandent l'entrée en matière et le renvoi en commission d'aménagement du territoire et environnement.

**Mme GAUTROT** déclare qu'elle rejoint M. BALDIN, mais rappelle que l'incinération des plastiques est aussi un problème pour le canton. Néanmoins, les Vert'libéraux entrent en matière et demandent le renvoi en commission d'aménagement du territoire et environnement.

**Mme DESARDOUIN** entre en matière et demande le renvoi en commission de l'aménagement.

**Mme CHERBULIEZ** remarque que les différents intervenants ont proposé de renvoyer cette motion dans des commissions différentes et indique que la confusion vient du fait que toutes deux portent le nom « environnement ». Elle demande si les Conseillers

administratifs peuvent offrir leur point de vue pour orienter le renvoi de la motion à la commission adéquate.

**M. ROBERT** répond que cette motion est intéressante et s'empare d'un sujet complexe. Tout ce qui a été dit est correct. Plusieurs problèmes se posent et ce sujet s'inscrit dans une réalité cantonale. Si la commune interroge le GESDEC, celui-ci dira qu'il ne sert à rien, pour le moment, de trier les plastiques, car il n'est pas possible de les valoriser, raison pour laquelle ils sont presque tous incinérés. De plus, cela encourage la production de matériaux plastiques pour les emballages. Cette motion, et c'est son seul défaut, anticipe trop le calendrier que la Confédération, les autorités cantonales et Recypac pourraient suivre. Le 2 octobre dernier, Recypac a contacté les pour solliciter leur avis. Le chef du service des routes et espaces verts s'est entretenu avec cette société et suit, avec beaucoup d'intérêt, le projet pilote autorisé par le GESDEC et développé à Carouge. Jusqu'à présent, le GESDEC s'était opposé à cette collecte de plastique à Genève, mais le Conseil administratif demandera si Veyrier peut participer à ce projet pilote. Cependant, il est important d'en discuter en commission, sans urgence, afin d'affiner les connaissances relatives à cette problématique. Ensuite, la motion peut être renvoyée en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale ou d'aménagement du territoire et environnement. Quoi qu'il advienne, il sera présent, puisque cela concerne son dicastère. En effet, les Conseillers administratifs sont délégués à une commission spécifique mais ils peuvent se rendre dans n'importe quelle commission, s'ils y sont invités.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité — 22 oui.*

*Le renvoi en commission d'aménagement du territoire et environnement est accepté par 18 oui et 4 non.*

**c) Pour un maintien de la qualité de vie dans la commune de Veyrier par une meilleure application du Règlement sur les espaces publics – projet de motion.**

**M. BUCHWALDER** indique que le groupe PLR propose une motion qui vise à assurer une meilleure application du règlement sur les espaces publics. Il ne s'agit pas de brider les activités récréatives, nécessaires et sportives, mais de trouver un équilibre entre celles-ci et le règlement qui a pour fonction de protéger les riverains. Malgré une signalétique abondante, les comportements ne respectent pas les interdictions illustrées par la signalétique. Les enfants en sont souvent spectateurs et les riverains sont victimes des nuisances que ces comportements génèrent. Les comportements observés sont les suivants : l'utilisation de haut-parleurs, les parkings sauvages sur les infrastructures sportives ou scolaires, les parties de tennis qui se prolongent la nuit et les personnes qui parlent fort dans les préaux, la nuit, avec ou sans alcool. La situation n'est pas extrêmement préoccupante, mais il est important d'agir suffisamment tôt pour que la situation ne se détériore pas. Il est également constaté que la police municipale intervient très peu de jour et qu'elle tolère ces comportements alors qu'elle a l'obligation de les sanctionner, de rappeler les règles et d'intervenir pour qu'elles soient appliquées. La nuit et le week-end, elle n'est pas présente, alors que c'est dans ces moments-là qu'il serait important d'être protégé des nuisances. Il

semble donc opportun de demander au Conseil administratif de rappeler ses obligations à la police municipale, à savoir, intervenir et sanctionner les personnes à l'origine de ces nuisances. Néanmoins, il faut lui donner les moyens de le faire. Il ne s'agit pas de la mobiliser à plein temps, mais de faire en sorte qu'elle se montre quelquefois, pour créer un effet dissuasif. Il s'agit également de demander aux associations subventionnées par la commune, comme le football entre autres, de réfléchir à ce qui pourrait être fait pour que leurs activités se fassent dans le respect des riverains. Afin que cette demande ne reste pas lettre morte et pour s'assurer d'une meilleure application de la loi, ils demandent que le Conseil administratif produise un rapport annuel sur ce qui a été fait dans l'année. Ce sujet mérite l'adhésion de tous et une discussion pour trouver l'équilibre entre ces préoccupations et l'intérêt d'avoir une commune dont la qualité de vie ne se mesure pas qu'à l'absence de nuisances, mais aussi par des activités récréatives et sportives. Ils demandent donc le renvoi en commission des finances, sécurité et administration.

**M. HUTZLI** tient, au nom du groupe Le Centre, à relever le travail effectué par les agents de la police municipale. Aujourd'hui, ce travail n'est pas évident, comme en témoigne l'affaire des Grottes et les nouvelles contraintes, compétences et prérogatives imposées par la politique qu'ils doivent assumer. Toutefois, il faut analyser les missions effectuées, afin que la sécurité des habitants ne pâtisse pas du manque de présence de la police sur le territoire communal. Le soutien à cette motion est une demande pour une présence visible et accrue de la police municipale, afin de maintenir la qualité de vie dans la commune. En effet, si cette motion est prise à la lettre, il s'agirait d'appliquer une tolérance zéro et une position répressive, tandis qu'ils souhaitent qu'elle soit aussi préventive, mais ferme. Ce qui est demandé dans cette motion figure dans les attributions et les missions de la police municipale, et ils souhaitent que cela soit appliqué avec respect, savoir vivre, autorité, politesse et discernement. La police municipale contribue à maintenir l'ordre et la tranquillité, sur le territoire communal, par des actions préventives et répressives. Ce corps joue un rôle central en matière de sécurité de proximité dans les quartiers. En effet, elle assure la sécurité des écoliers et la surveillance aux abords des écoles, assiste les patrouilles scolaires, contrôle le stationnement en général, gère l'enlèvement des véhicules gênant la circulation, surveille les manifestations communales et les événements, surveille le patrimoine communal, les bâtiments, les parcs, les jardins publics, les écoles et les préaux, contrôle les haies, les cultures en friche et les arbres qui peuvent représenter un danger public, contrôle les chiens et gère les autorisations ainsi que le contrôle de l'affichage public. La police de proximité, quant à elle, assure les missions suivantes : les APM possèdent une excellente connaissance des quartiers grâce à des rencontres régulières avec les habitants, les commerçants, les membres d'associations et les responsables d'écoles et afin de favoriser les échanges avec la population, ils privilégient les patrouilles à pied ou à vélo. Le concept de police de proximité présuppose que la police municipale se rapproche des citoyens grâce à une présence accrue et visible sur le terrain et grâce à l'entretien de partenariats dans leur quartier. Pour établir un lien de confiance durable, la police municipale doit connaître la réalité dans laquelle elle œuvre (population, acteurs du quartier, problématiques récurrentes et besoins spécifiques), mais elle doit également renseigner les acteurs du quartier sur les prestations qu'elle peut fournir. Les actions de proximité menées par la police municipale n'ont pas pour objectif de remplacer l'action répressive qui appartient également à ce corps policier. La prévention constitue un complément à l'action répressive. Puis, il y a ces fameuses missions



complémentaires que la Gendarmerie cantonale a donné aux APM en matière de loi sur les stupéfiants, loi sur les armes, loi sur la circulation routière, Code de procédure pénale, ainsi que loi fédérale sur les étrangers et l'intégration. Ces dernières tâches sont chronophages pour les polices municipales. Sous prétexte qu'elle manque de policiers, la gendarmerie se décharge de certaines tâches sur les APM des communes. Ce sont donc des agents municipaux, payés par les impôts communaux, qui effectuent des actions de sécurité publique dévolues à l'Etat. La moindre de ces interventions coûte de nombreuses heures en rapports administratifs, enquêtes et heures supplémentaires, heures durant lesquelles le personnel communal n'est pas disponible pour les missions premières de proximité. Ils demandent que le temps que les agents passent à effectuer des missions au profit de la commune et celles au profit de la gendarmerie leur soit présenté. Avec l'arrivée future des habitants des Grands Esserts, la commune doit donner les moyens et les directives nécessaires à la police municipale pour qu'elle puisse réaliser ses tâches. Suivant le résultat, il faudra revoir certains engagements vis-à-vis du canton, ou engager des gardes-faunes et des gardes champêtres, pour les missions communales. Ils rappellent encore que ce qui est relevé et demandé dans la motion implique d'engager du personnel et de réaménager les horaires de travail. Cependant, si les impôts sont encore diminués, cette motion deviendra lettre morte, faute de moyens. Ils proposent l'entrée en matière et le renvoi de cette motion en commission des finances, sécurité et administration.

**M. ZUFFEREY** remercie les groupes PLR et Le Centre pour cette piqûre de rappel sur le « vivre ensemble », ainsi que sur les règles de bonne conduite à respecter et que la police municipale doit faire respecter. Toutefois, cette proposition ne fait que rappeler des règlements existants et les Vert'libéraux ne sont pas convaincus de l'utilité de ce projet de motion. Ils laissent donc le vote libre.

**Mme DESARDOUIN** demande le renvoi de cette motion en commission des finances, sécurité et administration, car elle est liée à sa question sur l'utilisation des terrains de tennis la nuit. En effet, la réponse qui lui a été donnée ne l'a pas satisfaite. D'une part, cette motion, qui soulève une problématique pour laquelle des règlements existent déjà, questionne le travail du Conseil administratif, et d'autre part, ne demande pas beaucoup d'inspiration. Elle demande au Conseil administratif de rappeler à la police municipale qu'elle doit appliquer les règlements. Le renvoi de la motion en commission des finances, sécurité et administration permettra de prendre en compte les besoins de la police municipale, de discuter d'un consensus et d'appliquer le règlement de la commune.

**M. SCHOCH** indique que le groupe Veyrier-Ensemble a pris connaissance de cette motion et a été très partagé, lorsqu'ils en ont discuté et qu'il a fallu prendre position. Devaient-ils entrer en matière sur une motion dans laquelle ils ne retrouvent pas les valeurs de Veyrier-Ensemble ? Le mot «ensemble» n'a en effet pas été choisi par hasard : Veyrier-Ensemble pour Vivre ensemble ! Bien entendu, ils sont et seront toujours attentifs et sensibles à la qualité de vie dans la commune, mais il s'agit de savoir si les invites proposées par cette motion visent et atteindront effectivement le but recherché. Devrions-nous vivre, à l'avenir, avec un couvre-feu de 22h00 à 8h00, empêchant toute réunion ou rassemblement dans les espaces publics durant cette période ? Désirons-nous que la police municipale amende systématiquement et obligatoirement tous les contrevenants, lorsque des violations du règlement des espaces publics sont constatées, ou préférons-nous qu'elle joue son rôle de police de

proximité avec bienveillance et avec une volonté d'agir dans l'accompagnement, l'écoute et la prévention ? Nos enfants adolescents, en âge de sortir le soir, auront-ils encore le droit de se réunir avec leurs amis, dans le parc de la Mouille, après 22h00 ? Tant de questions, et il y en a bien d'autres, auxquelles il faudra répondre. Cela étant, cette motion soulève des éléments qui méritent d'être discutés et débattus. Ils sont particulièrement sensibles au bien-être de l'ensemble des habitants de la commune et acceptent l'entrée en matière et le renvoi à la commission des finances, sécurité et administration afin d'en débattre.

**Mme BISSON** indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s est surpris par le ton strict de la motion du groupe PLR. Les communiens et plus particulièrement les jeunes veyrites doivent pouvoir s'exprimer en pratiquant du sport et des loisirs extérieurs, afin de prendre leur indépendance et grandir. Il leur semble plus pertinent d'adjoindre la prévention et de ne pas seulement valoriser la répression. À titre d'exemple, il serait possible de réfléchir à une meilleure collaboration avec les travailleurs sociaux, afin de valoriser le dialogue dans la construction du mieux vivre ensemble. Bien entendu, la vie en société implique que chacun respecte l'autre, mais la vie à Veyrier est paisible. Les nouveaux habitants ne s'installeront pas dans le 94 ou en banlieue nord de Marseille. Ils demandent que le chef de la police municipale soit invité pour comprendre la situation vécue sur le terrain. Afin d'ouvrir cette discussion, ils acceptent l'entrée en matière et proposent le renvoi de la motion en commission des finances, sécurité et administration.

*L'entrée en matière est acceptée par 19 oui, 1 non et 2 abstentions.*

*Le renvoi commission des finances, sécurité et administration est accepté à l'unanimité — 22 oui.*

## **6. Questions et divers.**

**M. DUC** remarque qu'à Genève-Cointrin, le cumul mensuel des précipitations s'est élevé à 121mm et a représenté 134% de la norme du mois de septembre. Il demande s'il y a des senseurs d'humidité dans les lieux où l'arrosage est automatique. Dans le cas contraire, il demande si le service des routes et espaces verts désactive les buses, car il a remarqué que l'arrosage continue, malgré le temps pluvieux de ce mois.

**M. ROBERT** répond que cette question revient régulièrement, puisque rien n'est plus surprenant qu'un jardinier qui arrose quand il pleut. Cependant, la pluie ne permet pas toujours d'irriguer un terrain en profondeur. Il faut différencier une couche de 10 cm et ce qu'il se passe en dessous du terrain, particulièrement quand les revêtements sont en mauvais état. C'est le cas de Veyrier où les terrains sont glaisés et où il y a du ruissellement. À sa connaissance, l'équipement n'a pas de senseur, bien que la commune soit amenée à en introduire. En principe, le service des routes et espaces verts adapte l'arrosage en fonction des prévisions météo et de la pluie qui est tombée. Cela étant, il y a une décision humaine à la base de cet arrosage automatique et il est possible qu'une personne ait oublié de faire quelque chose ou qu'il y ait eu un dysfonctionnement du système d'arrosage automatique. Le Conseil administratif peut investiguer, si le jour et le lieu où le problème est survenu lui sont indiqués.

**M. MESOT** demande, suite à une remarque d'un communier, s'il est possible de développer un terrain de paddle à Veyrier. Ce sport, qui est une variante du tennis, prend moins de place qu'un terrain de tennis et permet de jouer à huit au lieu de quatre.

**Mme TAGLIABUE** répond que cette demande a déjà été formulée à plusieurs reprises et qu'elle fera partie de la réflexion lors de la rénovation du centre sportif du Grand-Donzel. Le tennis pourrait éventuellement retirer un court et introduire des terrains de paddle à la place.

**M. BARRO** intervient concernant le bus 49. Suite à la votation populaire, il avait été annoncé, au mois de juin, le souhait d'interpeller le Conseil administratif grâce à une motion, concernant la mise en œuvre d'un nouvel axe de transport public. Après différentes discussions estivales, il apparaît que la motion n'est pas l'outil le plus adapté, et que son interpellation de ce soir, qui pourrait être complétée par un postulat, vise à renforcer, par toutes les mesures utiles, la sécurité de cet axe actuellement limité à 30 km/h. Celui-ci est utilisé par de nombreux cyclistes de notre commune, dont nos enfants et jeunes. Ils évitent ainsi les axes plus fréquentés de la route du Pas-de-l'Echelle, de la route de Veyrier et du chemin des Marais, bien que ces derniers aient des bandes ou pistes cyclables. Un crédit d'étude a été récemment voté par ce Conseil pour une piste ou bande cyclable sur le chemin des Marais. Dans ce contexte, il se permet l'intervention suivante, car il importe que ces éléments soient intégrés à la mise en œuvre, dès à présent ou ultérieurement, en fonction des expériences du fonctionnement du bus. Il convient de considérer les éléments suivants : la votation communale du 9 juin pour l'intégration du bus 49 et le résultat serré de ce vote, le clivage d'une partie de la population autour de cet équipement complémentaire indispensable au transfert modal, la politique des transports cantonale et communale, la nécessaire cohabitation des différents modes de transport, dont la mobilité douce et la sécurité des usagers de la route, en particulier celle des élèves et enfants de Veyrier. En complément du vote du crédit municipal accordé par le Conseil municipal et confirmé en votation populaire, le Conseil administratif est prié d'étudier toutes mesures de restriction de circulation sur le chemin du Bois-Gourmand, le chemin des Rasses et le chemin des Bois, à l'instar de ce qui se pratique à Conches ou à Plan-les-Ouates, afin de permettre aux riverains de disposer de chemins sécurisés en interdisant le trafic de transit pendant les périodes de trafic pendulaire et de vérifier, préalablement, l'effet de ces mesures auprès des commune concernées. En effet, le quartier de Conches, entre les chemins Naville et du Velours, et les routes de Florissant et de Malagnou, dispose d'une sécurisation du quartier qui interdit le trafic de transit généré par les véhicules désirant éviter les routes susmentionnées. C'est également le cas de certains tronçons de la commune de Plan-les-Ouates. Cette mesure s'accompagnerait d'agents municipaux, pour la faire respecter. En parallèle, il pourrait être demandé au Conseil administratif d'envisager, au moyen d'une étude, une modification des voies de mobilité douce. En effet, les trottoirs, sur un ou deux côtés des chemins du Bois-Gourmand et des Rasses, pourraient être partagés. Le chemin des Bois n'étant pas doté de trottoirs, les chicanes actuellement en place agissent en tant que modératrices de trafic et pourraient être adaptées. De plus, il pourrait être demandé au Conseil administratif d'utiliser la disposition prévue à la fiche n° 18 du PDCom. Il s'agit d'utiliser le dispositif simple d'un revêtement différencié de surface, pour susciter la modération et la pratique plus sûre du vélo, et de compléter cela par des pictogrammes cyclistes. De plus, il serait possible d'imaginer que certaines voiries susmentionnées soient à sens unique avec une limitation du passage

des transports publics et de la mobilité douce. Il remercie donc le Conseil administratif de veiller à la sécurité générale de nos citoyens, par les premières mesures proposées, peu coûteuses en termes d'investissements, et de répondre aux préoccupations des référendaires. L'intégration immédiate de ces propositions permettrait d'éviter, si elles sont jugées pertinentes, de déconstruire des aménagements qui ne garantiraient pas suffisamment la sécurité des utilisateurs les plus vulnérables du réseau de mobilité, comme cela avait déjà reproché par les référendaires. Il espère que le Conseil administratif pourra compléter la sécurisation de ce tronçon, sans engendrer d'importants coûts supplémentaires. Cela reconfortera les citoyens, qu'ils soient riverains ou utilisateurs des chemins du Bois-Gourmand, des Rasses et des Bois.

**M. MARTIN** répond que le Conseil administratif, après avoir discuté avec Troinex, s'est entretenu avec les référendaires au sujet d'éléments liés au matériel et au type de bus. De plus, l'un des Conseillers municipaux a participé à cette séance. Le bus 49 sera mis en fonction en fin d'année 2026 et il faudra donc prendre en considération la mise en service pour se rendre compte de l'effet sur la sécurité. Le Conseil administratif entend l'interrogation de M. BARRO et en discutera. Il rappelle que le Conseil municipal a voté un budget de CHF 396'000 qu'il tentera de réduire par rapport aux zones d'évitement.

**M. JOUSSON** complète la prise de parole de M. BARRO. Si les mesures de restriction de trafic évoquée par M. BARRO peuvent être étudiées et mise en application après la réalisation des aménagements, celles qui touchent à la construction se doivent d'être prisent en compte, dès la demande d'autorisation de construire. Après la votation du référendum, le Conseil administratif a annoncé qu'il prendrait toutes les mesures pour la sécurité des usagers, des piétons et des cyclistes et nous devons lui faire confiance. Il rappelle que le PDCom communal, validé par le Conseil d'Etat et par l'office cantonal des transports (OCT), indique que cet axe de mobilité douce pourrait recevoir un revêtement bitumineux différencié et la pose de pictogrammes, afin de "susciter la modération du trafic et la pratique sûre du vélo". Le bitume, qui devra être enlevé dans les zones de croisements qui seront élargies, pourra être remplacé par un bitume coloré, sur la largeur de la route, et répondre à la préoccupation exprimée dans le PDCom, de manière simple et peu onéreuse. Or, cet axe de mobilité douce ne sera jamais complet, sans la sécurisation de son tronçon sur la route Antoine-Martin et la réalisation de la piste cyclable dans la descente du Val d'Arve. En novembre 2022, une résolution à ce sujet a été acceptée à l'unanimité par ce Conseil, mais aucune réponse définitive n'a été reçue. La seule réponse informelle reçue est que l'OCT étudie des variantes, en raison de la difficulté de couper quelques arbres. Ce soir, il demande au Conseil administratif s'il peut, dans le cadre de la prochaine commission des constructions, faire un retour sur le développement de ce projet, afin de voir si une relance doit être faite à l'OCT par une motion, une résolution ou une pétition. Il aimerait encore rappeler à ce Conseil municipal que cette piste cyclable au Val d'Arve faisait partie du concept de mobilité accompagnant les quatre PLQ des Grands Esserts, tout comme l'aménagement des routes de Veyrier et Vessy, qui sont actuellement en phase de chantier.

**M. ROBERT** répond que l'urbaniste communal a été sensibilisé à la problématique du revêtement différencié sur cette voie de mobilité douce et qu'il l'intègre à sa réflexion sur les travaux et l'aménagement du chemin des Rasses et du chemin de Bois-

Gourmand. Concernant le Val d'Arve, M. MARTIN et Mme TAGLIABUE se sont entretenus avec M. MAUDET, M. HODGERS et les représentants des associations, pour discuter d'un ensemble de points, au début du mois de septembre. Il n'a pas pu s'y rendre car il était en vacances, mais il est vrai que de nombreux problèmes se posent au niveau des autorités cantonales. Les informations communiquées sont contradictoires, mais les dernières informations consistent à dire que cet aménagement est toujours à l'étude. Le dossier n'est donc pas fermé, mais c'est un problème délicat, puisque l'aménagement ne peut se faire sans détruire de la forêt. Le canton doit donc faire une pesée d'intérêt entre la sécurité des cyclistes et des piétons, qu'il favorise à titre personnel, et la préservation des arbres, qui a d'autres défenseurs.

**M. MARTIN** ajoute que, lors de cette séance, Mme TAGLIABUE et lui-même ont rappelé qu'il y avait une résolution et qu'ils attendaient une réponse de l'État.

**Mme GAUTROT** indique que plusieurs personnes ont exprimé leur mécontentement au sujet d'un événement qui associe la présentation des candidats de Veyrier-Ensemble pour les élections municipales et un match de football du FC Veyrier Sports, une association sportive communale appréciée des Veyrites. Cette association doit rester neutre et indépendante des partis politiques et continuer à promouvoir ses valeurs de respect et d'amitié, sans connotation politique.

**Mme DESARDOUIN** rejoint Mme GAUTROT, car elle a également été approchée par des familles, dont les enfants sont au FC Veyrier Sports, concernant l'événement de Veyrier-Ensemble qui est prévu. Elle est préoccupée par l'association d'un événement politique à une activité sportive et rappelle que le FC Veyrier Sports est subventionné par la commune. Il est donc important de clarifier la situation pour éviter toute confusion.

**M. SCHOCH** répond en tant que président du FC Veyrier Sports. Le FC Veyrier Sports n'est absolument pas organisateur de cet événement. Veyrier-Ensemble utilisera le domaine public pour profiter des nombreux spectateurs qui assisteront au match du club et pour offrir une raclette et le verre de l'amitié. La buvette n'est donc pas utilisée et le club n'est pas l'organisateur. C'est Veyrier-Ensemble qui se présente à cette occasion.

**Mme TAGLIABUE** ajoute que, lors de la précédente législature, il y avait eu un concert au même endroit. La population avait été invitée à y assister et une demande avait été faite pour organiser cet événement sur le domaine public.

**Mme GAUTROT** remercie M. SCHOCH de sa réponse. Elle le rejoint sur le fait qu'il faut garder les principes qu'il défend et dans lesquels tous les Veyrites se retrouvent. Sa remarque est issue du fait que certaines personnes ne se sentaient pas à l'aise de partager cette activité avec un parti politique. Il s'agit de faire attention, en tant que parti, à ne pas faire de confusion, car le sport doit rester indépendant et continuer à diffuser l'amitié et le respect de tous.

**M. MESOT** remarque qu'il est difficile de faire de la politique sans être sur le terrain. Il s'agit de donner du temps pour la population et les partis doivent se mêler à elle. Ainsi, il n'est pas gêné par l'initiative de Veyrier-Ensemble de partager une raclette en parallèle d'un événement sportif. De plus, les enfants savent que la politique existe et

il la découvre. Si ces actions sont mêlées à l'école, cela est plus gênant. Les élections auront lieu dans six mois et il félicite chaque groupe qui tente d'attirer les gens pour faire de la politique, car ce n'est pas quelque chose d'évident.

**Mme GAUTROT** répond que, bien que chacun fasse de la politique, elle estime qu'il y a des lieux pour la faire et qu'il faut éviter de créer des confusions. Le sport doit être sauvegardé, car il concerne des personnes de tous horizons politiques. Il y a eu une magnifique manifestation, en 2020, à laquelle tous les partis étaient invités à participer. Cela n'est pas la même chose lorsqu'un seul parti participe à un événement.

**Mme DESARDOUIN** ajoute que ces demandes proviennent de la population que la situation rend confuse. Ainsi, les Conseillers municipaux se doivent de relayer ce questionnement.

**M. PAUTEX** indique qu'il a constaté qu'un panneau, entre la route Antoine-Martin et le chemin de la Place-Verte, mentionne que le croisement du chemin de la Place-Verte et de la route de Veyrier sera fermé à la circulation à partir du 10 octobre. En tant que riverain du plateau de Vessy, il est étonné de ne pas avoir été avisé et qu'un autre panneau n'ait pas été mis en aval des différents chemins. En effet, ce panneau n'est visible qu'en venant de Troinex.

**M. ROBERT** répond que, lorsque des travaux initiés par le canton sont prévus sur une route cantonale, le canton envoie des flyers aux habitants et leur demande de se rendre sur le site internet, pour s'informer des tenants et aboutissants de ces travaux. Il ne saurait dire si cela a été fait ou non, mais il sait que ces informations sont transmises au voisinage direct. Il peut se renseigner et lui fournir une réponse de ultérieurement.

**Mme BESSAT-MACCHI** remercie le service des routes et espaces verts pour les décorations d'automne. Néanmoins, elle a été prise à témoin par une personne qui cherchait à consulter le tableau d'affichage, mais qui n'osait pas marcher sur la décoration et ne pouvait lire le tableau. Elle demande s'il est possible de ménager un chemin entre la décoration et le panneau d'affichage, pour ces décorations et celles à venir.

**M. JOUSSON** indique que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024, 53 espèces de plantes ont été interdites de vente et sont désormais classées néophytes envahissantes par la Confédération. Parmi celles-ci se trouve le laurier-cerise, ou laurelle, présent sur des kilomètres de haies de notre commune. En 2021, une motion a été déposée qui traitait de la problématique de la dispersion des laurelles dans nos forêts et de l'appauvrissement biologique qu'elles entraînent. Ce soir, il demande que le Conseil administratif rappelle les enjeux de cette plante pour nos forêts et l'intérêt de la taille préventive des haies de laurelles, dans le journal de Veyrier. Cette demande est en lien avec cette interdiction fédérale, notre motion et la réponse apportée par notre Conseil administratif, en 2022. Il demande également qu'il soit rappelé aux propriétaires souhaitant arracher leurs laurelles et les remplacer par des espèces indigènes qu'ils peuvent faire une demande de subvention à la commune, selon les modalités décidées par le Conseil administratif, en 2022. En parallèle de cet ajout dans le journal de Veyrier, et en cette période de préparation du budget 2025, il demande aux membres de la commission d'aménagement du territoire et environnement de

revaloriser la ligne budgétaire attribuée, car, après l'excellent reportage d'"A Bon Entendeur", diffusé le 1<sup>er</sup> octobre 2024, de nombreuses demandes arriveront à l'administration communale.

**M. ROBERT** répond que les sujets liés à la taille des haies sont généralement traités en mars. C'est particulièrement le cas avec la laurelle, car il faut la tailler avant l'apparition des fruits. La ligne du budget pour la charte environnementale et la replantation d'espèces indigènes a été doublée. Si cela ne semble pas suffisant aux Conseillers municipaux, ils peuvent, lors de la commission d'aménagement du territoire et environnement, proposer une augmentation de cette ligne, qui, jusqu'à présent, était très peu utilisée.

La séance est levée à 21h30.

La secrétaire générale

Pascale Lipawsky

La secrétaire  
du Conseil municipal

Maude Bessat-Macchi

La présidente  
du Conseil municipal

Anne Batardon-Chavaz